

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

COMMUNE DE LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 29 avril 2025 à 19 heures
Convocation du 25 avril 2025

Secrétaire de Séance : Martine MONS

Étaient présents à cette séance :

Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS, Alain BONNEVAL Philippe BROUSSE, Viviane PACHECO DUMONT.

Étaient excusés : Aurélie VERGNE (Pouvoir à Stéphane BROUSSE), Pierre AUDUBERT.

Étaient absentes : Cécile VERDIER.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal en date du 24 mars 2025.

Celui-ci est approuvé par l'ensemble des membres présents lors de ce dernier conseil municipal.

1. Protection incendie

Le Maire fait part au conseil municipal de l'avancée du dossier défense incendie :

- un projet de convention a été établi avec l'ASA,
- un devis de travaux a été revu par l'entreprise RB réseaux suite aux préconisations du SDIS pour un montant de 18 420.00 € HT.
- Une demande de DETR a été déposée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le devis modifié de l'entreprise RB réseaux,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2025,
- autorise le maire à signer la convention avec l'ASA
- charge le maire de rechercher des financements complémentaires et de mener à bien cette opération

2. Débroussaillage:

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2023-20 en date du 11 mai 2023 portant sur les conventions passées avec la communauté de communes du Midi Corrèzien concernant le débroussaillage des voies communales d'intérêt non communautaires et des chemins ruraux.

Dans un souci de bonne organisation et de continuité de services, ces conventions étant arrivées à leur terme au 31 décembre 2024, il est proposé de les reconduire.

Les chemins ruraux représentent 1532ml (revêtus) et 5197 ml (non revêtus) soit un cout forfaitaire de 1636.88€. Les voies communales représentent 6485ml soit un cout forfaitaire de 2529.15€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver** la convention relative au débroussaillage des voies communales dont liste jointe en annexe,

- **d'approuver** la convention relative au débroussaillage des chemins ruraux dont liste jointe en annexe
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

3. Gestion du personnel :

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de rédacteur permanent à temps non complet *17 heures* en raison de la charge de travail

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide de porter, à compter du 01 mai 2025, de 17 heures à 18 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de Rédacteur,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2025,
- dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification

4. Questions diverses

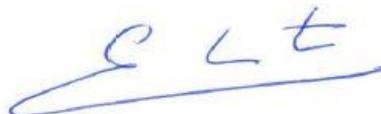
- Antenne relais FREE
Le Maire informe le Conseil Municipal de la contestation de l'implantation de l'antenne relais par des riverains de Curemonte.
Dans un souci d'apaisement, une demande d'étude complémentaire a été demandée à FREE pour essayer de réduire la hauteur initialement prévue de 36m à 30m voire moins si possible.

5. Informations diverses

- Les travaux d'aménagement du bourg se poursuivent en fonction de l'avancement des travaux du site.
 - L'ouverture de Néandertal est prévue pour début juillet et l'inauguration pour fin juillet
 - La soirée capeloune sera organisée par les conseillers municipaux avec un buffet offert aux habitants.
Elle sera précédée d'une présentation des installations de Néandertal par le gestionnaire du site
« La compagnie de Néandertal »
 - Un agent des services du cadastre circulera sur la commune pour une mise à jour des plans
- La séance est levée à vingt heures trente.



Martine MONS
Secrétaire de séance



Gérard LAVASTROU
Maire